

---

## LA REDÉFINITION JURIDIQUE DU MARIAGE

---



À l'occasion de la rencontre récente des évêques des Églises d'Amérique, Mgr Brendan O'Brien, président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, a présenté une importante allocution sur la famille. Dans ces derniers extraits, il aborde la menace la plus radicale pour la famille canadienne que constitue la nouvelle définition éventuelle du mariage. L'intervention de la CECC devant la Cour suprême du Canada en octobre 2004 a-t-elle pu apporter tout l'éclairage requis dans ces circonstances?

### RAPIDE ÉVOLUTION

La révolution sociale qui s'est produite au Canada autour de la reconnaissance des unions entre partenaires de même sexe a surtout été le fait des tribunaux. À la suite d'une série de contestations judiciaires remontant à une quinzaine d'années, les codes des droits de la personne de chacune des provinces et la Loi canadienne sur les droits de la personne ont été amendés afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en matière d'emploi, d'accès aux biens et services généralement offerts au public, et au logement. Ces gains ont par la suite été utilisés pour contester la façon traditionnelle d'identifier le conjoint et pour obtenir divers avantages sociaux, notamment en matière d'assurance-santé et de régime de retraite, offerts aux couples hétérosexuels mariés ou en union libre. La plupart des provinces et le gouvernement fédéral ont maintenant accordé aux partenaires de même sexe, pratiquement les mêmes avantages et les mêmes responsabilités économiques qu'aux couples mariés ou en union libre.

### DROITS CONTESTÉS

La Cour de l'Ontario a statué que les trois buts du mariage définis par le gouvernement du Canada n'étaient pas assez pressants ou importants pour avoir préséance sur l'égalité des droits des personnes engagées dans des relations entre partenaires de même sexe. Elle a dit que l'union entre conjoints de sexe opposés a pour but de favoriser une forme de relations plutôt qu'une autre, donnant ainsi à entendre que l'union entre deux personnes de même sexe a moins d'importance, ce qui porte atteinte à la dignité des couples de même sexe. Elle a aussi estimé que le second but du mariage qui est de favoriser la procréation et l'éducation des enfants, n'est pas une raison pour que le mariage continue d'être une institution exclusivement hétérosexuelle. Aux yeux du tribunal, les couples hétérosexuels ne vont pas cesser d'avoir des enfants ou de les élever parce qu'on aura autorisé les couples de même sexe à se marier, et les unions entre partenaires de même sexe peuvent avoir des enfants par d'autres moyens, tels l'adoption, la maternité de substitution et l'insémination par le don de sperme. La Cour a également relevé qu'une loi qui réserve le mariage aux couples de sexes opposés, laisse entendre que les couples de même sexe ne sont pas aussi capables d'élever des enfants. La Cour a jugé que le troisième but du mariage, qui est de favoriser le lien d'amitié et de compagnonnage entre les conjoints, perpétue l'opinion voulant que les personnes engagées dans une relation entre partenaires de même sexe ne soient pas aussi capables de vivre le compagnonnage et de former des relations amoureuses durables.

### DIFFICULTÉS FONDAMENTALES

Le gouvernement du Canada a déclaré qu'il veut permettre aux partenaires de même sexe de se marier parce que cette mesure reflète les valeurs de tolérance, de respect et d'égalité conformes à la Charte canadienne

des droits et libertés. Par ailleurs, le gouvernement insiste pour dire que les groupes religieux sont libres de refuser de célébrer des mariages qui ne sont pas conformes à leurs croyances religieuses. Cela donne l'impression que les groupes religieux qui s'opposent au mariage entre partenaires de même sexe ne croient pas à la tolérance, au respect ou à l'égalité. Le gouvernement a aussi réussi à présenter la redéfinition du mariage comme une question religieuse, et non comme une question sociale. Dans notre pays, définir un problème comme une question religieuse a généralement pour effet de le marginaliser et le soustraire au débat public. Nombreux sont ceux, en particulier parmi les jeunes, qui ne comprennent pas pourquoi deux personnes qui s'aiment ne pourraient pas se marier. Ils ne voient pas que le mariage ne reconnaît pas simplement l'amour et l'engagement, mais aussi la capacité naturelle de procréer, et qu'il y a une différence fondamentale entre la relation qui peut donner la vie à un enfant et celle qui ne le peut pas.

## **FORCES CONTRAIRES**

La force de l'individualisme au Canada a ouvert la voie à une façon d'aborder les enjeux moraux, qu'il s'agisse d'avortement, de suicide assisté ou de mariage, qui donne préséance aux pratiques individuelles sur les principes ou les idéaux. Par conséquent, beaucoup de Canadiennes et de Canadiens affirment que la procréation n'est plus un objectif essentiel du mariage, étant donné que tous les couples mariés n'ont pas nécessairement d'enfants et que les partenaires de même sexe peuvent avoir des enfants en recourant aux nouvelles technologies ou à l'adoption. Ce qui revient à laisser les exceptions redéfinir les objectifs d'une institution. On fait aussi valoir qu'il ne vaut pas la peine d'essayer de sauver une institution quand de moins en moins de personnes y ont recours et quand un si grand nombre échouent à vivre l'idéal qu'elle propose. Comme si le fait de ne pas arriver à vivre un idéal était une raison suffisante pour y renoncer.

## **ENJEUX MAJEURS**

On prétend que le mariage de partenaires de même sexe n'aura aucune influence sur les couples mariés. C'est là confondre une perspective individuelle et un point de vue de société. On ne peut mesurer à ce moment-ci les retombées sociales d'un tel changement. Nous savons cependant que nous ne disposerons plus d'une institution qui symbolise notre engagement comme société envers notre avenir: nos enfants. En lieu et place nous aurons une institution qui symbolise notre engagement envers les besoins et les désirs actuels des adultes. Les sondages indiquent que la population canadienne demeure très divisée sur cette question. Il ne fait aucun doute que les élites culturelles- les médias, la fonction publique et les tribunaux, sont favorables à une redéfinition du mariage et font tout en leur possible pour influencer l'opinion publique. Mais il se peut qu'elles aient mal évalué ou négligé la position de bien des gens sur la question. Nous avons fait un tour d'horizon des principaux défis auxquels est confrontée la famille traditionnelle au Canada. Ces défis compromettent l'existence de la famille et s'inscrivent dans une sécularisation préoccupante de la société canadienne.

*+ François Thibodeau ym*

+ François Thibodeau, c.j.m.  
Évêque d'Edmundston

« Quelques mots de notre Évêque » (24 novembre 2004)